

DATE DE CONVOCATION : 17 février 2023
DATE D’AFFICHAGE : 17 février 2023
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 23
NOMBRE DE CONSEILLERS PRÉSENTS : 18
NOMBRE DE VOTANTS : 21

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 27 FEVRIER 2023 à 19h30

PRÉSIDENTE DE SÉANCE : Monsieur Daniel DESCHODT, Maire

SECRETARE DE SEANCE : Monsieur Bernard VANPOPERINGHE

PRÉSENTS : M. AVART, Mme ROUSSELLE, M. DUCROCQ, Mme BINET, M. DAMBRICOURT, Mme CABRE, Mme BECQUET, M. VANPOPERINGHE, M. COURTIN, Mme SOLTYSIAK, Mme DELHAYE, M. ODIEVRE, M. BUCKMAN, Mme CADET, M. PENEZ, M. BLIN, M. MARIE.

ABSENTS : Mme SCOTTE (procuration à M. AVART), M. REVILLON, Mme WUYTS (procuration à Mme BINET), M CHARLEMAGNE, Mme MARQUAND (procuration à M. BLIN).

2023/001 CREATION D’UNE AGENCE POSTALE COMMUNALE

Profitant du départ en retraite de la guichetière, La Poste a fait savoir à Monsieur le Maire sa volonté de fermer le bureau de poste de Watten à moyen terme. En effet, la baisse de la fréquentation du bureau et le nombre décroissant de plis postaux ne permettent plus à La Poste de maintenir l’activité postale telle que proposée aujourd’hui.

C’est pourquoi, la chef de projet attractivité du réseau a fait part de son souhait de voir le bureau postal se transformer en agence postale communale.

Afin de conserver la présence postale et garantir la proximité de services publics, il a été demandé à la commune de créer une agence postale communale. Cette solution innovante et adaptée offrira les services suivants :

COURRIER/COLIS : vente de timbres et d’enveloppes prêt à poster et d’emballages colissimo, fournitures d’autres produits courrier/colis sur commande, retrait de lettres et colis en instance, dépôt des lettres et colis y compris recommandés (hors valeur déclarée), contrat de réexpédition de courrier, garde de courrier.

LA BANQUE POSTALE : retrait ou dépôt d’espèces sur CCP ou compte épargne jusque 500 € par semaine et par compte, transmission au bureau de poste des versements d’espèces sur CCP ou compte d’épargne, des procurations liées au service financier, des demandes de services liées au CCP.

PRODUITS TIERS : vente de produits et produits de téléphonie « la poste mobile » et de partenaires de la poste.

Les modalités de fonctionnement s'inscriront dans le cadre réglementaire d'une convention signée entre la Commune et La Poste, d'une durée de 9 ans renouvelable par tacite reconduction. Cette convention prévoit :

- un accompagnement financier de 3 420 € pour l'installation de l'agence postale communale,
- une participation aux travaux possible et plafonnée à 30 000 €,
- une participation à la sécurisation du lieu possible et plafonnée à 8 000€,
- par la formation de l'agent communal qui sera affecté à cette mission
- une indemnité mensuelle de 1 140 € pour couvrir tout ou partie des frais liés à cette nouvelle mission

Les équipements seront fournis par la Poste (enseigne extérieure, poste téléphonique, coffre-fort, meuble d'accueil et tablette numérique). La poste approvisionnera et apportera un soutien technique, logistique et commercial.

Il est demandé aux Elus :

- De valider le projet d'agence postale communale qui sera installée dans les locaux de la mairie ;
- D'autoriser M. le Maire à engager les travaux nécessaires à l'accueil de cette agence postale communale ;
- D'autoriser M. le Maire à signer la convention avec La Poste pour l'ouverture de l'agence postale communale à l'issue des travaux ;
- D'autoriser M. le Maire à recruter le personnel pour le bon fonctionnement de ce service.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal présent et représenté (21 votants 20 POUR – 1 CONTRE)

Décide :

- De valider le projet d'agence postale communale qui sera installée dans les locaux de la mairie ;
- D'autoriser M. le Maire à engager les travaux nécessaires à l'accueil de cette agence postale communale ;
- D'autoriser M. le Maire à signer la convention avec la Poste pour l'ouverture de l'agence postale communale à l'issue des travaux ;
- D'autoriser M. le Maire à recruter le personnel pour le bon fonctionnement de ce service.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Le Secrétaire de séance,

Bernard VANPOPERINGHE.



POUR COPIE CONFORME

Le Maire,



Daniel DESCHODT.

Envoyé en préfecture le 03/03/2023

Reçu en préfecture le 03/03/2023

Publié le

ID : 059-215906470-20230227-2023_001-DE

